FRCS 8611 Cas
FRC
16305

LETTRE

DE

M. DE COURTIVRON,

Chef d'escadron au corps des Carabiniers de Monsieur, à MM. Duveyrier et B. C. Cahier, &c. &c. &c.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE

DE

M. DE COURTILRON,

Chef d'escadre des corps de [illegible]
et Marine, à M. [illegible]
Cadix, &c. &c. &c.

1790.

LETTRE

DE

M. DE COURTIVRON,

Chef d'Escadron au corps des Carabiniers de Monsieur, à MM. Duveyrier et Cahier, commissaires du Roi pour l'exécution des décrets de l'Assemblée Nationale, relatifs aux troubles de Nancy.

A Sens, ce 10 novembre 1790.

UN rapport revêtu de vos signatures, Messieurs, porte un caractere d'authenticité qui doit le rendre respectable à tous les yeux ; c'est d'après cette présomption que je crois devoir réclamer contre l'inexactitude d'un fait qui m'est personnel ; les relations infideles de quelques particuliers, peut-être même des municipalités, vous auront sans doute engagés à l'articuler. Si je n'étois pas certain que votre rapport sur les troubles de Nancy doit avoir une grande publicité, j'au-

rois gardé le plus profond silence sur une affaire dont le souvenir est aussi affligeant pour ceux qui en ont suivi comme moi les horribles détails, je me serois contenté des témoignages de satisfaction que sa majesté a bien voulu me donner en approuvant ma conduite, de ceux du corps où j'ai l'honneur de servir, sans entretenir le public d'un fait isolé; mais accoutumé à servir avec honneur, ce sentiment ne me permet pas de tolérer ce qui peut allarmer ma délicatesse et ma sensibilité.

Après avoir parlé de l'arrestation de M. de Malseigne, et de l'arrivée d'un détachement de carabiniers à l'hôtel-de-ville, pour prévenir la municipalité de Lunéville, vous dites, (pag. 63 de votre rapport):

« Un quart-d'heure après, M. de Courti-» vron s'y présenta, et dit que M. de Mal-» seigne va se rendre à Nancy escorté des » carabiniers pour remplir l'engagement pris » le jour d'hier ». Cette allégation, Messieurs, d'après laquelle on pourroit insérer que j'étois instruit du projet des séditieux, est dénuée de tout fondement, et quelle que soit la source où vous l'ayez puisée, je suis forcé de la démentir formellement, et de vous dé-

clarer que vous avez été involontairement, sans doute, mais cruellement pour moi, induits en erreur.

Lorsque M. de Malseigne fut arrêté, je pénétrai trois fois dans le cercle des factieux qui l'environnoient, et voyant que mes efforts pour le faire mettre en liberté devenoient inutiles, je les engageai à lui laisser ses armes dont ils vouloient s'emparer. A deux cents pas de Lunéville, je m'apperçus que plusieurs carabiniers se détachoient de la troupe, je les suivis avec M. de Rossel jusqu'à l'hôtel-de-ville, où le général arriva peu de temps après ; nous ignorions alors parfaitement l'un et l'autre quel étoit le projet et des carabiniers et du peuple de Lunéville qui s'attroupoit ; les officiers municipaux nous instruisirent environ une heure après que la garde nationale et les carabiniers alloient conduire M. de Malseigne à Nancy, qu'il étoit impossible de calmer leur effervescence, et qu'il étoit urgent d'accélérer son départ ; en sortant de l'hôtel-de-ville, nous trouvâmes une voiture préparée et toute la troupe prête à l'escorter : voilà le fait dans son exactitude. Je n'ai point quitté M. de Rossel, et n'ai pu annoncer à la municipalité de Luné-

ville que les carabiniers alloient conduire M. de Malseigne à Nancy, puisque j'ignorois absolument quel étoit le sort qu'on lui préparoit; lorsqu'il fut arrêté, j'occupois au château de Croismare une chambre voisine de celle de ce général, et certes, si j'eus pu avoir le moindre pressentiment du complot qui se tramoit, cet affreux événement n'auroit pas eu lieu. Connoissant, Messieurs, votre exactitude et votre amour pour la vérité, j'espere que vous me permettrez de donner à ma lettre une publicité semblable à celle de votre rapport.

J'ai l'honneur d'être avec des sentimens distingués, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur :

COURTIVRON, chef d'escadron au corps des carabiniers.

C'est au moment de mon passage à Sens que M. de Rossel me communique, Messieurs, votre rapport qu'il vient de recevoir; il a desiré joindre à ma lettre l'attestation suivante, j'ai cru devoir me prêter à ses intentions.

J'atteste et certifie que les faits rapportés

dans la lettre de M. de Courtivron à MM. Duveyrier et Cahier, sont conformes à la plus exacte vérité, que je n'ai point quitté cet officier le trente août depuis une heure du matin, moment de l'arrestation de M. de Malseigne, jusqu'après le départ de ce général pour Nancy; que nous avons été ensemble à l'hôtel-de-ville, non pour prévenir le corps municipal de Lunéville que M. de Malseigne alloit se rendre à Nancy, puisque nous ignorions parfaitement quels pouvoient être les projets des carabiniers, mais pour l'engager à veiller à la sûreté et protection de sa personne. Ce n'est qu'après être resté une heure dans la chambre du conseil, que voyant le desir des citoyens et des carabiniers pour la translation de M. de Malseigne se manifester d'une maniere violente, nous avons pris le parti, ainsi que tous les officiers de céder à des circonstances aussi impérieuses.

Je déclare encore que la conduite particuliere de M. de Courtivron, pendant les journées des 28, 29 et 30 août, mérite les plus grands éloges, qu'il a exposé sa vie au milieu des séditieux de Nancy pour sauver celle de M. de Malseigne, et que cette ac-

tion valeureuse doit lui concilier l'estime et la reconnoissance de ses concitoyens.

Rossel, lieutenant-colonel du premier régiment des carabiniers.

Sens, ce 10 novembre 1790.